



Erreur du notaire sur prise hypothèque

Par **annabelle26**, le **14/02/2013** à **13:34**

bonjour,nous avons mon ex mari et moi restructuré un emprunt professionnel '(achat d un portefeuille assurance) pour ce nouvel emprunt nous avons du hypothéquer nos biens propres en ce qui concerne le mien il y a eu inversion des parcelles c est à dire je souhaitais hypothéquer un immeuble sis au N° 37 place de l 'horloge cadastré BC N° 66 . Je possède un autre bien au N°36 Place de l horloge cadastré BC N° 37 J 'habite ce bien avec mon fils il n 'était pas question de l 'hypothéquer. Or il se trouve que le notaire a inversé les parcelles et je me retrouve avec mon bien ds lequel je vis hypothéqué contre mon gré. On me répond que c est le cadastre qui fait foi et non l 'adresse postale mais j 'ai signé sous la contrainte de mon ex mari coutumier du fait ,il m a manipulée pdt 30ans, rn avec un lecture rapide de l 'acte mentionnant l hypothèque du N° 37 Place de l horloge , mes parents ont du signer également (' il s agit d'une donation)jamais nous n 'avons vu le plan cadastral encore moins signé celui ci prouvant que nous étions d 'accord pour cette parcelle . C est lorsque j 'ai voulu faire donation à mes fils que j 'ai découvert les faits ! Comment puis je me défendre de cette abus de confiance ? **merci**

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2013** à **16:41**

bonjourrrrnLes mentions contenues dans l'acte authentique font foi. La volonté ne peut s'opposer à l'acte authentique preuve parfaite en droit.rnrnEn cas de contradiction dans les mentions de l'acte authentique la contestation est possible.rnrnil vous est vivement conseillé de vous faire assister par un avocat spécialisé.rnrnRestant à votre disposition

Par **annabelle26**, le **15/02/2013** à **14:09**

Mes parents ont du signer une procuration pour hypothéquer mon bien puisque il s 'agissait d 'une donation cette procuration est inscrite dans l 'acte comme étant" annexée ci après "Or aujourd hui mon père dit ne jamais avoir eu un exemplaire de cette procuration pas plus que moi avec l 'acte de vente . Comment puis je récupérer ce document ?